

importance. Ceci est très significatif. En ma qualité de représentant de Gander-Twillingate, à Terre-Neuve, j'estime que le chemin de fer en question n'est pas vraiment le problème important ce soir. Même s'il y a danger que notre province perde son chemin de fer, le seul service-voyageurs dans l'île toute entière, c'est loin d'être aussi grave que l'avenir du régime des comités de la Chambre. Dans les conditions présentes, toute cette structure s'effondrera, à mon avis, si la proposition du leader de la Chambre ou celle du député de Notre-Dame-de-Grâce, selon le cas, est adoptée.

Des voix: Bravo!

M. Lundrigan: Je suis un des députés qui sont arrivés à la Chambre l'automne dernier. J'ai presque accepté la philosophie que le premier ministre (M. Trudeau) a exposée durant et après la campagne électorale, lorsqu'il parlait de la démocratisation parlementaire, de la participation démocratique ou d'un autre machin du même genre—belles expressions dont nous ne comprenons pas le sens à Terre-Neuve. Il y a eu une grande déclaration au sujet de l'engagement de tous les députés dans le processus législatif, y compris les députés libéraux de l'arrière-plan. Ils pourraient participer à l'élaboration des lois, disait-on, en assistant aux réunions des comités, en présentant des amendements, en exprimant leur point de vue, en proposant des motions dont la Chambre serait ensuite saisie. Nous étions tous captivés par cette idée d'un Parlement efficace et d'un grand régime de comités.

J'ai accepté ce point de vue dans une certaine mesure. J'ai pensé: je suis nouveau député et cela semble une bonne chose. J'ai presque été dupe des arguments invoqués. Puis, j'ai eu l'occasion de voir exactement ce qui se passait dans ces comités, événements menant à la honte d'aujourd'hui. Des députés se demandent peut-être ce qui me trouble. A cause des changements apportés au Règlement, les Canadiens ont pensé que le système des comités serait tellement efficace que l'Utopie de Thomas More n'aurait rien eu à envier à la Chambre des communes. J'ai travaillé aux comités, pensant que les députés de toutes allégeances politiques pourraient participer au processus législatif. Mais j'ai vite compris que je me faisais des illusions.

Si vous le permettez, monsieur l'Orateur, je parlerai d'un incident survenu au comité des pêches. En dix heures de séances deux jours consécutifs, nous avons tenté par tous les moyens de présenter des amendements fondamentaux. Ce fut en pure perte. Ceci se passait avant que le député d'York-Est (M. Otto) paraisse à la télévision. A la fin, je me suis retiré de ce comité. Je me rappelle avoir dit: messieurs, j'en ai assez, Je quitte le comité. Nous perdons notre temps. Les électeurs de Gander-Twillingate ne m'ont pas envoyé ici pour perdre mon temps à débattre des questions sans issue.

Certains députés ont tenu pour puéril mon geste de quitter le comité; j'étais mauvais joueur. Le député d'York-Est (M. Otto) aurait, d'après certains députés, révélé quelques jours plus tard, au cours d'une entrevue télévisée, qu'on avait ordonné aux députés ministériels des différents comités de ne pas accepter les amendements proposés par les membres de l'opposition, mais de les rejeter en bloc, ce qui sape à la base tout le système des comités.

Voilà ce qui nous préoccupe ce soir. Il ne s'agit pas uniquement du Bulletin. C'est tout le système de comités de la Chambre des communes qui est en jeu ici. Le président du comité en cause siège à la Chambre depuis 20 ans. Tous les députés le tiennent en très haute estime. Après avoir présidé les délibérations d'un comité bien documenté, le président présente sa recommandation. Et voilà que, selon le leader du gouvernement à la Chambre, il n'y a pas lieu de le débattre.

Plusieurs partis s'offraient au président du Conseil privé (l'honorable M. Macdonald). Voici quelques-unes des mesures qu'il aurait pu prendre. Tout d'abord, il aurait pu donner ordre à tous ses députés de l'arrière-ban au sein des différents comités de voter contre toute mesure apte à avoir des suites gênantes pour le gouvernement. En d'autres termes, il aurait pu donner ordre à ses députés de ne point participer au processus législatif de notre pays. C'est ce qui s'est fait, à mon avis, ou bien un des membres du parti libéral a abusé de la confiance de celui-ci.

• (8.10 p.m.)

Au cas où des propositions ou des amendements impopulaires seraient présentés—la deuxième solution était de refuser d'en saisir la Chambre. En ce moment, nous sommes saisis d'une question de privilège qui semble